



Attention, la plante "Artémisia" ne protège pas du paludisme

Mis en ligne le **jeudi 24 mars 2022**

Mise en garde contre l'utilisation de l'Artémisia en tant qu'antipaludique.



L'utilisation de la plante entière *Artemisia annua* sous la forme de tisanes ou de gélules, dans la prévention ou le traitement du paludisme, fait l'objet d'une promotion croissante en France et en Afrique, relayée par des associations et les médias (commande sur Internet). L'usage détourné de compléments alimentaires à base d'artémisinine ou de phytothérapie à base de plantes sèches d'*Artemisia annua* comme prophylaxie antipaludique est aussi en augmentation croissante chez les voyageurs.

Attention avec ces plantes, vous n'êtes pas sous une protection efficace contre le risque de contracter un paludisme.

En aucun cas cette plante ou ses dérivés ne peuvent se substituer à un traitement antipaludique obligatoirement prescrit par votre médecin car ce traitement doit tenir compte de votre âge, votre poids et votre état de santé et de votre destination.

Aucune automédication n'est efficace pour la prévention du paludisme.